

FICHE D'INSCRIPTION 2020/2021

Poney Cheval Tourisme équestre

Réservé CLUB

Jour :

Heure :

Reprise :

CAVALIER / CAVALIERE

Nom et prénoms : _____ Licence n° _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ / ____ Courriel : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ Nationalité : _____

Représentant légal : Nom, prénoms _____ Date de naissance : __ / __ / ____

Lien de parenté : _____ Téléphone : ____

- Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente du présent contrat.
- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L .321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offerte par la licence FFE, ainsi que les modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site internet www.ffe.com et sur equi.general.fr .
- J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.
- En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rgpd .
- J'accepte que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires de la FFE et qu'ils puissent me faire parvenir des informations.
- J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- J'accepte l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de mes activités équestres.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre équestre.

MODALITES DE PAIEMENT :

Prélèvement mensuel : J'autorise le centre équestre de Cherveux à réaliser des prélèvements sur mon compte bancaire (pour la première mise en place, compléter le mandat SEPA et fournir un RIB) .

1/ Prélèvement mensuel au 10/09 pour la licence et l'adhésion puis du 10/10 au 10/06 pour les cours du forfait :
 OUI NON

2/ Pour toutes les autres activités (stages, concours... au 10 du mois suivant) : OUI NON

Autres moyens de paiement (espèces, chèques...) : Il sera demandé un paiement comptant pour la licence, la cotisation et le forfait ou la carte. Un paiement échelonné par chèques sera accepté jusqu'à 5 échéances. Les 5 chèques seront demandés au moment de l'inscription.

DATE ET SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription : Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein de l'établissement de façon régulière est tenue de remplir et signer une demande d'inscription, ainsi que s'acquitter du paiement correspondant aux prestations fournies. L'inscription est valable pour la saison 2020 / 2021. L'inscription ne se confond pas avec l'adhésion demandée par le club. De ce fait une cotisation est obligatoire. Elle permet de bénéficier des prestations et de devenir membre actif de l'association (statut). Elle est individuelle et nominative au même titre que les prestations auxquelles elle donne droit. Elle est souscrite pour une durée d'une année, soit une saison équestre du 1er août au 31 juillet de l'année suivante. Elle est effective le jour du règlement. Elle ne peut pas être fractionnée ni remboursée.

Le cavalier devra présenter ou prendre une licence fédérale qui est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante. Elle est obligatoire au sein du club pour pratiquer l'équitation. Elle donne les avantages suivants :

- une assurance pour toutes pratiques équestres.
- la possibilité de passer des examens fédéraux
- l'inscription et la participation à toutes les disciplines équestres
- participer à une dynamique de loisirs et/ou de compétition dans toutes les structures équestres.

Elle n'est pas remboursable. Les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur celle-ci, sur l'affiche fédérale ou disponibles sur www.ffe.com

2. Tarifs : Les tarifs des prestations sont affichés dans l'établissement et disponibles sur simple demande. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée

2.1 Forfait : Le forfait annuel comprend 37 séances du 24 Août 2020 au 3 juillet 2021. La facture du forfait annuel sera éditée à l'inscription. Les séances sont hebdomadaires et fixées selon un planning établi. Tout désistement doit être signalé au moins 24h à l'avance. Le centre équestre se réserve le droit d'annuler une séance. Cette séance annulée, pourra bien sur être récupérée.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de récupérer 10 séances par forfait annuel. Le nombre de récupération est limité à 2 entre chaque période de vacances. Elles peuvent s'effectuer aussi bien entre les vacances que pendant les vacances. Un cours de récupération manqué par le cavalier ne sera pas récupérable.

Au-delà de 2 séances de récupération et pour un motif lié à un accident ou une maladie - sur justificatif médical – l'annulation de séances pourra être consentie et donné lieu à un avoir. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'impossibilité définitive à pratiquer l'équitation au sein de l'association (déménagement, licenciement, contre indication médicale...). La date de prise en compte de cette annulation sera la date de présentation du justificatif.

2.2 Cartes : La durée de validité de la carte est de 6 mois. Les séances non-prises dans cette période ne sont pas remboursables.

2.3 Stages : Le nombre de cavaliers étant limité, tout désistement doit être signalé au moins 24h à l'avance. En cas de non respect de ce délai minimum, la prestation reste due.

2.4 Concours : Après la clôture des inscriptions auprès de la FFE (le lundi à minuit précédent le concours), les engagements sont dus et ne donnent lieu à aucun remboursement.

2.5 Modalités de paiement :

*** Règlement par prélèvements :**

Pour les nouveaux adhérents ou pour un changement de banque, il faudra nous fournir un RIB pour permettre l'édition d'un mandat SEPA qui sera à compléter et à nous retourner avant la rentrée pour valider l'inscription.

Le prélèvement sera échelonné comme suit : au 10 septembre, la licence et la cotisation et du 10 octobre au 10 juin, 9 mensualités correspondant aux cours du forfait annuel.

Une facture sera éditée mi-août, en précisant les échéances ainsi que les montants. Les prélèvements seront ordonnés le 10 de chaque mois. A tout moment, une demande d'arrêt de prélèvement (partiel ou total) peut être formulée auprès du centre équestre et ce dernier peut être remplacé par un autre mode de paiement. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avant le 30 du mois précédent pour être prise en compte le mois en cours.

En cas de rejet de la banque, tous les frais sont à la charge du débiteur. Les frais occasionnés au club seront refacturés au débiteur.

Après 3 rejets de la banque, le centre équestre se réserve le droit d'annuler le paiement par prélèvement et de demander le règlement de la totalité du restant dû de la facture par tout autre moyen de paiement.

*** Autres modes de règlement : par espèces, chèques, chèques vacances, coupons sport, tickets sport ou virement .**

4. Règlement intérieur : Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction voir même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles : L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription au stages et compétitions sportives, etc... Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leurs missions. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement : cechercheux@gmail.com.

6. Droit à l'image : Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur tout support existant ou à venir et sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent de Niort.